



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 14 août 2023 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne la régularisation d'une situation dans laquelle il existe 2 immeubles sur le même lot alors que dans le cas d'un projet intégré, il doit y avoir un minimum de 3 immeubles pour un projet intégré selon l'article 15.1 du règlement de zonage 745.

La propriété concernée est située dans la zone RC 3 et comprend le lot numéro 4 181 842 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 96-100, rue Montfort, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 25^{ème} jour de juillet 2023.

DAVID FOURNIER
Greffier adjoint